



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le devis n° I-21-09.9 de la SARL MENUISERIE DU VEXIN concernant le changement des fenêtres de la Mairie,

Vu le versement de 50%, soit 29 448€ pour mettre en œuvre la commande des fenêtres,

Madame la Maire vous informe qu'il a été nécessaire de diminuer les dépenses du chapitre 21 pour augmenter les dépenses du chapitre 23 pour la somme de 30 000 € comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Bâtiments Publics	30 000.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	30 000.00 €	
D 238 : Avances cdes immos corporelles		30 000.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		30 000.00 €

Cette Décision Modificative est rattachée au dernier conseil de l'exercice sur le budget 2021.

Fait à Neuilly-en-Vexin le 07 février 2022

Le Maire



Daisy DESLANDES

Pour copie certifié conforme
 Publiée le **10 FEV. 2022**
 Transmis au contrôle de légalité

Nombre de conseillers

-En exercice: 11
 -Présents : 9
 -Votants : 10
 - Absents : 2

(Dont 1 procuration)